

PROJET D'ÉTUDES EN BELGIQUE AVEC CDAB



PRÉ-REQUIS

Pour être éligible au programme d'études en Belgique, l'apprenant doit avoir au moins le baccalauréat, une licence ou un master.

INTÉRÊTS ET AVANTAGES

La Belgique propose de nombreux choix d'orientation dans les établissements pour faire ses études supérieures avec des cours et des spécialisations plus alléchantes. Les formations sont moins sélectives. Les frais de scolarité sont parmi les plus bas d'Europe, le prix des locations des logements étudiants n'est pas élevé, la Belgique est un pays trilingue et un carrefour des grandes villes d'Europe.

LE POFIL

Le profil permet de relever votre identité professionnelle. Grâce à cette identité professionnelle, vous saurez les métiers vous correspondant et les formations à choisir selon votre niveau. C'est utile, important et nécessaire pour réussir dans son parcours.

Frais d'accompagnement : 350.000 F CFA

Frais d'études de dossier : 60.000 FCFA, (déductible des frais d'accompagnement).

On vous explique selon votre profil dans quelles conditions votre dossier sera éligible pour un accompagnement de projet d'études.

DEMANDE D'EQUIVALENCE

Cela comprend les frais de l'équivalence à verser en Belgique, les frais de DHL pour expédition des documents, les frais de suivi au niveau local.

DOCUMENTATION : Relevé et DIPLOME du baccalauréat/Passeport.

Frais : 300.000 F CFA

DEMANDE D'ADMISSION

Dès que nous aurons le reçu de dépôt l'étudiant devra déposer **1.500.000FCFA** (dont **1.200.000FCFA** remboursable en cas de non obtention d'admission) pour: recherche de l'Université et paiement de la pension universitaire en vue de l'obtention du certificat d'admission. Après le certificat d'admission l'étudiant verse encore **1.500.000FCFA** (dont **1.200.000FCFA** remboursable en cas de non satisfaction) pour la recherche de celui qui a le bon profil pour la prise en charge. Au cas où l'étudiant à lui-même quelqu'un pour la prise en charge il ne verse plus cela mais nous met directement en contact avec cette personne-là, pour que nous lui disions comment il va procéder.

PROCEDURE VISA

Avant de déposer votre dossier visa, veuillez noter que tout document officiel doit être légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères du TOGO et ensuite par l'Ambassade ou le Consulat de Belgique compétent(Consulat Honoraire de Belgique à Lomé ou Ambassade de Belgique à Abuja). Les étudiants venant du Bénin ou du Togo doivent introduire leur demande de visa personnellement auprès du prestataire de service VFS à Lagos ou Abuja.

NB : Les frais d'accompagnement de prestation sont non-remboursables